



### **Communiqué CGT :**

Sur la possibilité d'accès au grade de lieutenant qu'ont certains adjudants.

La CGT a rencontré le DRH afin de connaître la réponse sur l'application au SDIS 59 d'un point précis de la filière, à savoir, l'application de l'article 26 du décret 2012-522. Cet article expose les conditions d'accès au grade de lieutenant pour certains adjudants.

**Jusqu'au 31/12/2017**, le seul moyen de passer lieutenant (hors concours externe), c'est l'examen professionnel pour les adjudants :

- issus du concours de sous-officier (avant 2002 et ayant 10 ans d'ancienneté en temps que sous-officier)
- chef de groupe
- chef de salle
- chef de service
- chef de centre

Nous conseillons donc à tous les agents entrant dans ces conditions, de tenter leur chance, sachant que le SDIS proposera des préparations.

### **A partir de 2018 et jusqu'au 31/12/2019 (fin des mesures transitoires)**

il y aura deux voies de nomination, la première étant l'examen professionnel, la seconde étant la nomination au choix.

Cependant la nomination au choix ne pourra se faire que dans la limite de 30%, c'est à dire que 7 adjudants devront être reçus à l'examen professionnel pour que 3 autres soient nommés au choix.

Les conditions d'accès pour la nomination au choix, c'est avoir 6 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant et être à jour de sa FAE INC2.

À partir de 2020, la filière s'appliquera de plein droit.

### **Nous avons profité pour demander quel sera le cadre d'emploi du sous-officier de garde à la fin des mesures transitoires.**

Il semble que ce rôle sera celui actuel de ce que nous appelons les « adjudants de compagnie ».

Afin d'être en phase avec la légalité, il faut donc comprendre, qu'après 2019, la fonction d'« adjudants de compagnie », dans les centres où il y a plus de 10 agents postés, ne pourra être tenue uniquement que par des lieutenants.

Le SDIS espère donc que le plus grand nombre des chefs d'unité passe l'examen professionnel, car en réalité c'est avantageux pour l'organisation des centres de secours et concrètement ça ne coûtera pas cher, du moins dans l'immédiat, et enfin, c'est dans la logique filière 2012.